

## **EXTRAIT du REGISTRE** **des Délibérations du Conseil Municipal**

**OBJET** : Subvention communale contribuant au financement de 4 logements à Cormaranche-en-Bugey par Dynacité

Séance du 27 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept janvier, à dix-huit heures, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique le vingt et un janvier deux mille vingt et un, se sont réunis (en raison de la COVID-19) dans la salle de l'étage du bâtiment dit de la salle des fêtes, place Rougy à Hauteville de Plateau d'Hauteville, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents :**

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOT, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Solange DOMINGUEZ, Gérard CHAPUIS, Amélie COCHET, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 2** Stéphane LYAUDET (pouvoir à M. Phillippe EMIN)  
Sonia ZANI (pouvoir à Mme Eliane MERMILLON)

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 0**

**Membres absents : 0**

**Secrétaire de séance** : Mme Jessie MARIN.

**Soit : 27 présents.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13 décembre 2002 du conseil municipal de Cormaranche-en-Bugey par laquelle il avait été décidé de verser une subvention de 22 800 euros à Dynacité (anciennement OPAC) pour soutenir le projet de réalisation de 4 logements à loyer modéré sur la commune de Cormaranche-en-Bugey.

Monsieur le Maire rappelle que suite à la construction d'une chaufferie bois à Cormaranche-en-Bugey, il avait été proposé à Dynacité, qui a accepté, de raccorder le bâtiment au réseau de chaleur moyennant une participation de 7 500 € pour le raccordement et la création d'une sous station. Ce qui ramène la subvention communale à 15 300 €.

La subvention n'ayant, à ce jour, fait état d'aucun paiement et suite à la fusion des communes, Monsieur le Maire demande de délibérer.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **ACCEPTE** de verser la subvention de 15 300 € à Dynacité
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2021,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Philippe EMIN

